

La Comcom du Saulnois continue à gérer en catimini => Morville devient la poubelle du Saulnois : Merci aux élus

Le stockage des poubelles sur la ZAC de Morville c'est acté.

Ce stockage centralisera les ordures de tout le territoire de la communauté de communes du Saulnois des particuliers et des professionnels des **128 communes** !

Certains élus et représentants de la communauté de communes du Saulnois ont décidés de construire **un quai de transfert de déchets** sur la ZAC de Morville. Le projet est bien entendu déjà voté et accepté sans que les Morvillois en aient été informés de manière officielle. Il y avait bien des rumeurs et quelques infos qui avaient filtrés mais officiellement ...

Ce quai de transfert des poubelles a déjà fait l'objet d'une polémique quand il devait se construire à Château-Salins, mais à cette époque la réglementation exigeait une enquête publique et le projet est « tombé à l'eau » suite aux risques de pollution. La nouvelle réglementation laisse tout pouvoir aux élus, une simple « déclaration relative à une installation » est suffisante (art R512-47). Je trouve cette nouvelle procédure dangereuse car tous les élus ne sont pas compétents pour gérer de tels projets et les conséquences peuvent être néfastes ...

Face au projet du **quai de transfert des poubelles** sur la ZAC, il n'y a donc presque plus rien à faire. Dommage que les représentants de Morville n'aient pas alerté les Morvillois et l'association en amont avant la validation du projet, de quoi avaient-ils peur ? Cela ne fait-il pas partie de leur mission ?

Monsieur le Maire m'a toutefois informé, tardivement, en tant que président de l'association « Morville Lieu de Vie » début juin. Un des objet de l'association étant « de préserver le cadre de vie des Morvillois ». J'ai donc consulté et analysé de suite le dossier en mairie.

A noter que le dossier est consultable par tous en mairie jusqu'au 03 juillet 2013.

Monsieur le Maire doit organiser une rencontre courant juin 2013 avec lui-même, Madame MAILLARD, un représentant de la communauté de commune du Saulnois et le président de l'association Morville Lieu de Vie, afin de clarifier certains point du projet et de faire remonter les questions et les attentes des Morvillois : Filtres pour odeurs, risques de pollutions diverses, horaires de circulation des camions, mode de manutention et de stockage, pourquoi Morville ?)

Si vous avez des remarques, craintes et/ou interrogations sur ce projet, merci de me contacter rapidement au 06-15-75-78-82 ou au 42 Grand rue

Pour info, l'installation est classée sous les rubriques 2714-2 et 2716-2 de la nomenclature des installations classée pour la protection de l'environnement.

Nous pouvons éventuellement intervenir via l'inspecteur des installations classées sous couvert des articles L511-1 et L512-12 si l'installation présente « des dangers ou des inconvénients soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, soit pour la protection de la nature, de l'environnement et des paysages »

Les grandes lignes du « projet poubelles » disponible en mairie :

Les matières stockées (nuisances olfactives) :

- Ordures ménagères (poubelles polluantes et odorantes)
- Ordures de la collecte sélective (papiers, cartons, plastiques, textiles, bois ...)
- Objets encombrants

Le volume à stocker à proximité du village (base 2012 par an) :

- 7 700 T d'ordures odorantes ménagères
- 1 900 T d'objets encombrants
- 1 600 T de la collecte sélective

La capacité de stockage sur la ZAC est estimée à 2 jours en « temps normal », mais une sécurité de 50% est comptée dans le projet, ce qui donne une capacité officielle de 3 jours soit **90 T de poubelles odorantes** qui résideraient sur la ZAC

La manutention (nuisances olfactives + bruit + vibrations + envol des déchets) :

1. Les déchets seront amenés sur la ZAC par les camions de collecte que nous connaissons
 2. Ils seront déchargés
 3. Les déchets seront repris pour être chargés dans des camions plus gros
 4. Les déchets sortiront de la ZAC par semi-remorques de 34 T de PTAC soit 25T de poubelles
- Ces 4 points vont créer des **nuisances journalières !**

Soit d'après l'étude, les mouvements de semi-remorque du lundi au vendredi :

- 13 entrées + 13 chargements + 13 sorties de semi-remorques
- 325 T de déchets
- ?? camions poubelle de collecte qui vont aller et venir sur la ZAC

Le nombre de camions poubelle de collecte n'est pas indiqué dans l'étude déposée au village. Espérant que cette donnée a été intégrée, elle sera demandée à la comcom.

Localisation :

Devant le bâtiment du centre technique communautaire sur une parcelle d'environ 1 ha, bien visible du village. Il n'y a pas de maquette pour voir l'impact sur le paysage.

Les eaux usées du quai qui regroupera les 128 communes seront traitées par la station d'épuration de Château-Salins => une indemnité est-elle prévue pour l'usure de la station ? Morville qui est raccordé à Château, devra payer pour sa rénovation ?

Il ne faut pas oublier le sens du vent qui va régulièrement de la ZAC vers le village pour emporter bruits et odeurs.

Un quai de transfert doit bien engendrer des nuisances :

- La commune de Pierrefitte toucherait 7 500 euros par an d'indemnités de nuisances pour son quai de transfert => Morville devrait demander aussi une indemnité, à méditer...
- Château-Salins n'en veut pas, les autres communes ?
- Le sujet semble tabou à la comcom ...